

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – FIPADOC 2026

Billetterie (Pass & Billets)

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les ventes de Pass et de billets unitaires proposés par le FIPADOC, Association Loi 1901 située au 28 boulevard du Général de Gaulle, 64200 Biarritz. L'achat d'un titre implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

ARTICLE 1 – TARIFS

Les tarifs applicables sont exprimés en euros TTC : – Pass festival : 60 € TTC (réduit 30 € TTC : -26 ans, demandeurs d'emploi, handicap) – Pass journée : 15 € TTC – Pass week-end : 25 € TTC – Billet unitaire : 8 € TTC (réduit 4 € TTC) – Scolaires : 4 € TTC (festival et hors-les-murs) L'accès au Smart est gratuit.

ARTICLE 2 – QUANTITÉ ET NOMINATIVITÉ

Les Pass sont nominatifs sauf mention contraire. Les billets unitaires ne sont jamais nominatifs. Chaque billet ne peut être utilisé qu'une seule fois.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès aux séances est possible dans la limite des places disponibles. La possession d'un Pass ou d'un billet n'assure pas l'entrée si la salle est complète.

ARTICLE 4 – PAIEMENT

Le paiement est effectué en euros par carte bancaire en ligne ou dans les points de vente du FIPADOC. Le débit est immédiat après validation.

ARTICLE 5 – SÉCURISATION

Les paiements sont opérés via un prestataire bancaire sécurisé. Le FIPADOC décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement lié au prestataire.

ARTICLE 6 – LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Toute utilisation frauduleuse (duplicata, revente interdite, falsification...) entraîne l'invalidation du titre et peut donner lieu à des poursuites.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées lors de l'achat sont utilisées pour la gestion de la billetterie conformément au RGPD. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à contact@fipadoc.com.

ARTICLE 8 – RETRAIT DES TITRES

Les billets sont reçus par e-mail. Les Pass sont présentables en version numérique ou imprimée.

ARTICLE 9 – VALIDITÉ ET REVENTE

Toute revente sans autorisation est interdite conformément à la loi du 12 mars 2012.

ARTICLE 10 – RÉTRACTATION, REMBOURSEMENT, ANNULATION

Aucun droit de rétractation ne s'applique. Aucun remboursement n'est possible sauf : – annulation totale du festival, – motif médical ou administratif empêchant la venue, sur justificatif.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

Le FIPADOC décline toute responsabilité en cas de force majeure ou de problèmes techniques extérieurs au festival. Le programme peut être modifié sans dédommagement.

ARTICLE 12 – DROIT À L'IMAGE

Le participant accepte d'être filmé ou photographié à des fins de communication. Une demande de retrait peut être formulée sans effet rétroactif.

ARTICLE 13 – SERVICE CLIENT

Contact : billetterie@fipadoc.com

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.